



Votre UP ou communauté veut montrer sa solidarité envers une personne / famille en situation de mal-logement et la faire bénéficier du fonds *La Clé*

Critères et conditions

- **Qui ?** une personne avec un titre de séjour légal et titulaire d'un compte bancaire
- **Quoi ?** uniquement un prêt pour la constitution d'une garantie locative
- **Comment ?** par l'entremise d'une Entraide paroissiale locale ou par l'UP elle-même, qui va rédiger un dossier de candidature, à l'attention d'un organisme qui réalisera une analyse sociale professionnelle. Credal est l'organisme qui, in fine, bloquera la somme de la garantie locative au bénéfice du propriétaire et qui mettra en place le plan de remboursement du locataire (sur 3 ans max).

Comment procéder ?

1. Merci de relayer l'appel de fonds : le fonds doit en effet être alimenté régulièrement par des donateurs, sinon, il ne pourra pas rendre les services espérés.
2. Parler de l'existence de ce fonds dans le groupe 'solidarité' de votre UP, les équipes (équipe pastorale d'unité et tous les autres groupes, pour percevoir les demandes)
3. Choisir une personne de référence pour accompagner cette famille demanderesse de cette aide.
4. Prendre contact avec une Entraide paroissiale et lui proposer une collaboration : soit l'Entraide paroissiale soit l'UP fixe un RV avec la personne en demande et rédige le dossier de candidature.

En vue de l'octroi du prêt, une analyse sociale sera réalisée par un organisme social professionnel et en cas d'avis positif, Credal bloque la somme nécessaire sur un capital versé par Diaconia.

5. Accompagnement de la personne (d'autant plus si la personne fait partie de la communauté), aussi au niveau du suivi de son plan de remboursement. Ce plan de remboursement établi selon les possibilités de la personne aidée est essentiel en vue de son accès progressif à l'autonomie et permet à Diaconia d'affecter les fonds ainsi libérés à d'autres demandes.

Participer à la prise de risque financier

Si besoin est (défaillance au niveau du remboursement ou montant de dégâts supérieur à l'argent remboursé), Diaconia participera aux côtés de l'UP, de la Communauté, et peut-être aussi en lien avec l'Entraide paroissiale. A l'UP de fixer raisonnablement dès le départ le niveau de risque qu'elle peut assumer. Pour chaque dossier défaillant, nous souhaitons mettre les acteurs concernés autour de la table, afin de résoudre ensemble le déficit financier.

C'est une aventure pour expérimenter ensemble, jusque dans ses aspects les plus concrets (les finances), la solidarité et la responsabilité d'une communauté chrétienne pour les plus pauvres.

Votre engagement financier

Si l'UP / communauté envoie une famille en difficulté, il est normal qu'elle s'engage, au niveau de l'amitié, du soutien, de l'accompagnement, mais il est aussi normal qu'elle s'engage sur le plan financier, selon ses capacités, bien évidemment.

Il ne s'agit que d'anticiper un risque (la pratique montre que plus de 70% des personnes remboursent leur prêt), et le risque – pas si fréquent – de dégâts locatifs conséquents...

C'est à l'UP / communauté de définir librement et en conscience ses limites ; il nous semble raisonnable qu'assumer 50 % du risque est une bonne indication, à supporter par l'UP / communauté seule, si la famille en difficulté en est issue ; le montant peut être partagé avec l'Entraide paroissiale, si la famille en est aussi un usager... A chaque lieu et à chaque dossier sa réalité particulière, également sur le plan financier. Ces montants sont un engagement que l'UP / la communauté prend vis-à-vis de Diaconia. Ils ne doivent pas être nécessairement provisionnés sur le plan comptable, mais l'UP / la communauté s'engage à y faire face en cas de besoin.

Diaconia s'engagera également, aux côtés de ses partenaires, mais pas de manière unilatérale, pour que le fonds puisse assurer sa pérennité et que l'argent versé puisse être investi de manière durable et solidaire.

Des astuces pour gérer le risque de manière équilibrée, solidaire et responsable 😊

- Unité pastorale / communauté et Entraide paroissiale, tâchez de vous mettre d'accord pour partager les risques financiers d'un dossier de prêt à La Clé !
- Pour clarifier les éventuelles négociations en aval de l'octroi du prêt : dans le dossier de candidature (dans complété par l'association-relais ou par l'UP (dans 'Remarque'), mentionner le montant que vous pouvez vous engager à supporter (à titre indicatif et à moduler selon vos capacités, un montant de 50 % du prêt nous paraît raisonnable).
- Vous pouvez également limiter le nombre de dossiers que vous acceptez, dès que vous sentez que le risque vous apparaît trop important.

Des affiches A2 sont disponibles et sont distribuées dans chaque UP (une par clocher ou communauté). N'hésitez pas à en demander si vous en voulez davantage...

Tous les documents : affiche – appel de fonds - dossier de candidature, seront téléchargeables sur www.catho-bruxelles.be/diaconia à partir de novembre 2022.

Merci de participer à cette aventure.

Info : Marie-Françoise Boverouille – 02/ 533 29 60 – 0475 / 547 881 – mf.boverouille@skynet.be

Tous les documents : affiche – appel de fonds - liste des associations-relais – dossier de candidature, seront sur www.catho-bruxelles.be/diaconia à partir de novembre 2022.

N'hésitez pas à nous rejoindre.

C'est ensemble que la solidarité se construit !